



CERTIFICAT MEDICAL 2020 – 2021



Certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique des arts martiaux

Je soussigné(e) Dr. certifie que :

M., Mme, Mlle

né(e) le : / /

habitant :

.....

Ne présente aucune contre-indication, décelable à ce jour,
à la pratique des **Arts Martiaux** (rayer la mention inutile):

TAI JI QUAN - KUNG FU - BOXE CHINOISE

Y compris en compétition

..... Indiquer le nombre de cases cochées

Le / / à

Signature et cachet professionnel

POUR INFO

Les arts martiaux étant des sports dits « de contact », le certificat médical est obligatoire chaque saison